

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^o TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1902

CINQUANTE-HUITIÈME ANNÉE



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1902

UNE

ÉMISSION DE MONNAIES EN GAULE

SOUS GALLIEN, EN 262

PLANCHE II.

On sait que les Romains aimaient à faire allusion, sur les monnaies, aux événements qui les intéressaient à divers titres.

Aussi, il ne faut pas s'étonner si le tremblement de terre et les éruptions volcaniques qui, en 262, jetèrent la consternation en Italie et en Lybie (1), ont été l'origine de l'émission monétaire au type DEO VOLKANO. C'est ce que M. Er. Babelon a bien indiqué en quelques lignes (2).

Ces monnaies sont les suivantes :

Gallien : GALLIENVS AVG. Buste radié à droite.

Rev. DEO VOLKANO. Temple tétrastyle sous lequel on voit une statue de Vulcain debout, tenant un marteau dans la main droite et des tenailles

(1) Treb. Pollion, *Vita Gallieni*, 5.

(2) *Rev. numism.*, 1896, p. 400 = *Mélanges numism.*, 3^e série, 1900, p. 182.

dans la gauche ; à sa droite, une enclume posée à terre.

Billon (COHEN ; *Méd. imp.*, 2^e édit., t. V, p. 362, n^o 152, d'après Banduri, avec la lecture VOLCANO, qu'il faut certainement corriger).

Valérien : VALERIANVS. P. F. AVG. Buste lauré, drapé et cuirassé à droite.

Rev. Comme le précédent. *Or* ; Cab. de France (COHEN, t. V, p. 539, n^o 1). (1).

— Même légende. Buste radié à droite.

Rev. Le même avec ou sans l'enclume. *Billon* (COHEN, *ibid.*, n^{os} 2 et 3). *Pl. II, fig. 1 et 2.*

D'autre part, M. Babelon a établi (2) que des médaillons d'or et de billon et quelques petites pièces) avaient été frappés en 262 de notre ère, à l'occasion de la peste qui, selon Trebellius Polion, faisait, à Rome, jusqu'à 5,000 victimes par jour.

Voici la description de ces pièces :

Gallien et Salonine : CONCORDIA AVGG. Bustes affrontés de Salonine, diadémée, à droite, et de Gallien, lauré, la poitrine couverte du paludamentum, à gauche.

Rev. PIETAS FALERI. Chèvre debout, à droite.

(1) On sait que ces pièces étaient classées par Cohen à Valérien jeune, alors qu'elles sont indubitablement de Valérien père (*Voy.* dans Cohen, 2^e édit., t. V, p. 538).

(2) *Médaillon d'or de Gallien et de Salonine*, dans la *Rev. numism.*, 1896, p. 397-424, fig. = *Mélanges numism.*, 3^e série, 1900, p. 179-206.

sous un arbre, allaitant un enfant; un autre enfant assis entre les pattes de devant de l'animal. Dans le champ, à droite, un aigle; à l'exergue, un foudre.

Or, 40 millim.; poids, 49 gr. 25 (10 *aurei*); Cab. de France. *Billon*, 37 mill.; poids, 27 gr. 97 (probablement 10 *antoniniani*); Cab. impérial de Vienne (COHEN, t. V, p. 492, n° 9).

Gallien : GALLIENVS AVG. Buste radié à droite.

Rev. VIRTVS FALERI. Carquois, peaudelion, massue, canthare et arc. *Billon* (COHEN, t. V, p. 498, n° 1325 et 1326).

Des rapprochements ingénieux de M. Babelon, il résulte que *Faleri* est pour *Valeri*. Or, on sait que, de tout temps, à Rome, le nom de *Valerius* fut un nom de bon augure signifiant à la fois *bonne santé* ou *guérison*, et *courage* ou *valeur guerrière*. On connaît aussi l'étroite parenté du héros Valens ou Valerius avec Esculape. Enfin, on sait que Gallien prétendait descendre de la *gens Valeria*. Il est naturel de conclure, avec M. Babelon, que les légendes *Pietas* et *Virtus Faleri* font allusion aux qualités de Gallien et à la peste de 262.

Quant à la légende *Concordia Augustorum*, je crois, pour ma part, qu'elle rappelle la bonne entente de Gallien et de Salonine, étroitement associés, particulièrement dans une inscription

de Rome (1). Aussi bien, on a tout lieu de croire, que l'impératrice Salonine fit montre de sa bonté et de sa charité naturelles, au cours des calamités de 262.

On peut rattacher à l'émission des espèces signalées plus haut d'autres pièces analogues par les types et par le métal, cette dernière condition étant importante, puisque nous admettons que les monnaies de la fin du règne de Gallien sont simplement en cuivre saucé.

Parmi les fléaux des années 261 et 262, il faut citer les révoltes survenues dans diverses régions de l'Empire, les brigandages en Sicile, le pillage du temple d'Éphèse par les Scythes, la guerre civile dans Alexandrie.

Pour réprimer tous ces désordres, il fallait se rendre propice le puissant Mars. Aussi nous connaissons des monnaies de billon, semblables d'aspect à celles dont le revers est une dédicace à Vulcain :

Gallien : GALLIENVS. P. F. AVG. Buste radié à droite.

Rev. DEO MARTI. Temple tétrastyle sous

(1) *Corpus I. L.*, t. IV, 1^{re} partie, p. 229, n^o 1106. — On a dit que la légende *Concordia Augustorum* se rapportait à Valérien et à Gallien. Mais je ne crois pas que la légende inscrite autour des têtes de Gallien et de Salonine puisse faire allusion à d'autres personnages que ceux représentés sur la pièce. D'autre part, Valérien était prisonnier de Sapor et séparé entièrement du monde romain ; célébrer, dans ces conditions, la *Concorde* de Valérien et de Gallien, eut été un acte de cruelle ironie

lequel on voit une statue de Mars debout, la main droite appuyée sur son bouclier, et tenant une lance de la main gauche. *Billon* (COHEN, t. V, p. 342, nos 149 à 151) (1). *Pl. II, fig. 3.*

Enfin, nous savons que la famine se fit sentir à Alexandrie, en 261 (2); et comme l'Égypte était le principal grenier de Rome, on put craindre l'extension de cet autre fléau. Il était logique de chercher à se concilier les déesses de l'abondance. Aussi, sans parler des pièces qui portent *l'Annona*, plusieurs monnaies se rattachent à la série qui nous occupe.

Salonine : SALONINA AVG. Buste à droite, sur le croissant.

Rev. CERES SEGESTAE. Temple tétrastyle sous lequel est une statue de Cérès. *Billon* (COHEN, t. V, p. 499, n° 23) (3).

— Même droit.

Rev. DEAE SEGETIAE. Temple tétrastyle sous lequel est une statue de la déesse *Segetia*. Sur certains exemplaires, les mains levées sont ouvertes, la tête paraît nimbée et les pieds sont réunis. Sur d'autres pièces, les mains levées tiennent chacune un fruit rond (un grain ?), le nimbe n'est pas visible, et la jambe, légèrement

(1) Rappelons que beaucoup d'autres pièces de Gallien ont le revers consacré à Mars (nos 604 à 630).

(2) Treb. Pollion, *Vita Gallieni*, 5.

(3) Je n'ai pu retrouver cette pièce qui était autrefois entre les mains de l'expert H. Hoffmann.

ployée, est inclinée vers la gauche. *Billon* (COHEN, t. V, p. 500, n^o 35 et 36). *Pl. II, fig. 4 et 5.*

Je n'attache pas une grande importance à la première de ces pièces, qui doit avoir été mal lue, à cause d'une frappe défectueuse. On comprend, en effet, comment DEAE a pu être transformé en CERES, dont la lettre finale serait un redoublement de l'initiale de *Segestae*. Si je suis mis ainsi en défiance contre la lecture *Ceres Segestae*, c'est qu'elle ne me paraît pas correcte. Bien qu'il y ait souvent des fautes de gravure dans les monnaies de cette époque, je ne crois pas que nous puissions en admettre une qui suffirait à expliquer l'anomalie de cette légende. Nous avons vu plus haut que les monnaies du groupe au type du temple portent une invocation à une divinité, au datif. En admettant même que le nom *Segesta* puisse être pris comme épithète, la légende devrait certainement être *Cereri Segestae* (1).

Que *Segetia* soit une forme mythique de la Fertilité, de Cérès par conséquent, cela ne fait du reste aucun doute. C'est la déesse des moissons venues à point, mais encore sur pied (2). Elle était l'objet d'une religieuse vénération, comme *Seia*, la déesse des moissons semées et non levées. Pline

(1) On connaît du reste une pièce de Salonine avec la légende *Cereri aug.*, et Cérès assise (Cohen, t. V, p. 499, n^o 22).

(2) Saint-Augustin, *De civ. Dei*, IV, 8; qui donne la forme *Segetia*.

dit qu'on voyait des statues de ces divinités dans le cirque (1).

Nous connaissons d'autres monuments qui portent le nom de la déesse *Segetia*. C'est d'abord le poids trouvé à Feurs, en 1525, et conservé aujourd'hui au Musée du Louvre, dont l'inscription est :

DEAE. SEG. F.

P. X.

(*Deae Segetiae Fori* ou *Forensium pondo X* ; sous-entendu : *dedicatum*) (2).

Puis c'est l'inscription de Bussy-Albieux, conservée au Musée de la Diana, à Montbrison, qui révèle l'existence d'un temple de la *dea Segeta* au *Forum Segusiavorum* (3).

Enfin, nous savons que la table de Peutinger mentionne les stations d'*Aquae Segetae* (Saint-Galmier) (4), et d'*Aquae Segestae* (Sceaux, Loiret) (5).

Une pièce inédite a été signalée par M. Georges Musset, attribuée à Salonin et décrite ainsi qu'il suit :

VALERIANVS CAES. AVG. Buste imberbe, radié, drapé et cuirassé, à droite.

(1) Pline, *H. N.*, XVIII, 8 : « Seiam a serendo, Segestam a segetibus appellabant, quarum simulacra in circo videmus. »

(2) *Corpus I. L.*, t. XIII, n° 1641.

(3) *Corpus I. L.*, t. XIII, n° 1646.

(4) E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. II, p. 94 et f. IV par A. Longnon), p. 148 ; cf. p. 206.

(5) *Ibid.*, t. IV, p. 138.

Rev. DEAE SEGETIAE. Déesse sous un temple tétrastyle, nimbée, tenant dans les mains un voile au-dessus de la tête (1).

A la suite de cette publication, un attaché au Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, M. H. Hubert, s'occupant incidemment de numismatique, émit l'opinion que la pièce devait appartenir à Valérien père, parce que Salonin n'avait porté que le titre de César (2).

M. G.-F. Hill reprit la question et fit justement remarquer que nous connaissons des monnaies de coin romain (COHEN, t. V, n^{os} 22 et 94) et d'autres, frappées à Alexandrie d'Égypte, à Perga et à Sidé, sur lesquelles Salonin porte le titre d'Auguste. Mais M. Hill ajoutait que M. Hubert pouvait avoir raison en attribuant la pièce à Valérien père (3).

Pendant ce temps, je m'efforçais de retrouver la pièce, car je me doutais qu'une lecture attentive pouvait transformer la question.

Je fis en effet remarquer prudemment que la légende *Valerianus Caes. Aug.* n'existait sur aucune pièce de Valérien père (4).

Après plusieurs mois de recherches, je fus assez

(1) *Bull. monumental*, 1899, p. 160 ; cf. G. Musset, *Le trésor de la Rouillasse (commune de Soubise)*, dans le *Recueil de la Commission des arts et mon. histor. de la Charente-Infér.*, 1900, p. 198.

(2) *Rev. archéol.*, 1900, II, p. 316

(3) *Rev. archéol.*, 1901, I, p. 290.

(4) Voy. ma note dans la *Rev. numism.*, 1901, p. 271-272,

heureux pour retrouver l'*antoninianus* dans la belle collection de M. le comte de Lestrangle, qui avait acquis le trésor de la Rouillasse. C'est donc grâce à l'obligeance de cet amateur éclairé que je puis donner la description et la figure de la monnaie nouvelle :

VALERIANVS. P. F. AVG. Buste drapé, cuirassé et radié à droite.

Rev. DEAE SEGETIAE. Temple tétrastyle ; le fronton épouse le contour de la tête nimbée de la statue dont les deux mains sont levées et les pieds réunis. *Billon. Pl. II, fig. 6.*

La tête de Valérien présente une apparence âgée ; le bas du visage et surtout la gorge et le menton épaissis, ne sauraient appartenir au *facies* d'un homme jeune. La légende est identique à celle de nombreuses pièces de Valérien père. Mais bien que je puisse en garantir la lecture, les lettres P. F. sont assez mal venues à la frappe, et l'on conçoit que M. Musset (qui n'est pas numismatiste de profession) ait pu être induit en erreur.

La question est tranchée. Une fois encore, il est prouvé qu'on ne saurait proposer une solution, sans avoir vu les documents sur lesquels on s'appuie.

Le type de la *dea Segetia* paraît avoir été repris à l'époque de Tetricus dont on connaît un petit bronze portant une figure levant les bras sous un temple accosté des lettres rétrogrades DE SI (1).

(1) J. de Witte, *Rech. sur les Empereurs qui ont régné dans les Gaules au III^e siècle*, 1868, pl. XXXIII, no 25, p. 130,

Si la déesse *Segetia* est mentionnée particulièrement sur des monuments recueillis en Gaule, il faut ajouter que de nombreuses inscriptions, découvertes sur notre sol, sont dédiées à Mars (1) et à Vulcain (2). On a trouvé à Nantes, plusieurs inscriptions avec les dédicaces DEO MARTI et DEO VOLKANO; plusieurs auteurs les ont rapprochées des monnaies et ont même conclu qu'elles en étaient contemporaines (3). Mais aujourd'hui on admet généralement que les autels de Nantes sont bien antérieurs à Gallien (4). Enfin, rappelons l'inscription de Sens où Mars et Vulcain sont réunis à Vesta, dans une dédicace qui ne saurait descendre plus bas que la fin du II^e siècle (5).

D'autre part, on sait que beaucoup de numismatistes classent à l'atelier de Lyon les monnaies du groupe qui nous occupe, avec les temples de Mars, de Vulcain et de *Segetia* (6). En faveur de

(1) Voy. la table du tome XII du *Corpus I. L.*, et dans le t. XIII, les nos 209 à 213, 420 à 422, etc.

(2) Inscription du Baroux, près d'Avignon, *Corpus I. L.*, t. XII, n^o 1342 (VOLKANO); Inscription de Vieux, *Corpus I. L.*, t. XIII, n^o 3164 (DEO VOLKANO). — Sur la 3^e face du 2^e autel des *Nautae Parisiaci*. Vulcain (VOLCANVS) est représenté tenant un marteau et des tenailles.

(3) A. Legendre, *Nantes à l'époque gallo romaine*, 1891, p. 52 à 59.

(4) *Corpus I. L.*, t. XIII, nos 3103 à 3106.

(5) *Corpus I. L.*, t. XIII, n^o 2940.

(6) *Catal. d'une collection de médailles romaines*, chez Rollin et Feuardenet; 3^e partie, n^o 5909 (Gallien), 6390 (Valérien), 6314 (Salonine).

cette hypothèse je dirai que le trésor de la Rouillasse, qui a révélé la pièce de Valérien au type de *Segetia*, contenait une vingtaine de monnaies au type de ces temples. Or, ce trésor, enfoui sous le règne de Postume, près des côtes de l'Atlantique (1), n'aurait probablement pas contenu autant de pièces de ce groupe, si elles eussent été frappées dans un atelier d'une autre partie de l'Empire.

De plus, on a déjà remarqué que l'orthographe *Volkamus*, avec substitution de l'o à l'u et du k au c est très fréquente en Gaule (2).

Nous avons vu plus haut que Feurs possédait un temple de *Segetia* et qu'on a trouvé, dans la même ville, un poids portant le nom de cette déesse. Or Feurs est très voisin de Lyon (3), et il est logique de croire que le type du temple de *Segetia* est sorti de l'atelier de Lyon.

Enfin, une pièce, déjà signalée par Cohen, qui l'a mal interprétée, prouve, à mon avis, que les monnaies au type *Deae Segetiae* ont été frappées dans le même atelier et en même temps que celles au type *Deo Volkano*. C'est une pièce de Salonine avec le temple de *Segetia* et la légende DEAE

(1) Je rappelle que la Rouillasse est dans la commune de Soubise (Charente-Inférieure).

(2) P. Arnaudet, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. LIV, 1893 (1894), p. 85.

(3) Sur les prêtres ségusiaves de l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon, Voy. Aug. Bernard, *Le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, 1863, p. 58 à 62.

SEGEKANO (1), renfermant par conséquent la fin de la légende VOLKANO, par suite d'une erreur de graveur, qui n'a pu être commise que dans une officine où l'on gravait à la fois des coins aux types de *Segetia* et de Vulcain.

On a vu, par tout ce qui précède, que les monnaies aux types des temples de Mars, de Vulcain et de *Segetia* appartiennent à une émission sortie probablement de l'atelier de Lyon ; et les malheurs, qui accablaient l'Empire en 262, autorisent à penser que l'émission a été faite à cette époque (2).

Le métal de ces pièces est un billon contenant une quantité notable d'argent, et comme on admet généralement que l'atelier de Lyon a frappé des monnaies de billon, à ce titre, plus longtemps que d'autres ateliers de l'Empire, la date de 262 n'est pas incompatible avec la nature du métal des pièces de la série.

(1) Cohen (t. V, p. 500, note), influencé par la légende *Deae Segusano*; au sujet de laquelle Hardouin et Eckhel ont disserté, a lu sur la pièce de Salonine, conservée au cabinet de France, la légende DEAE SEG..IANO. En réalité, il y a bien DEAE SEGEKANO, et cette leçon ne résulte pas d'une surfrappe. Du reste, s'il s'agissait d'une surfrappe, ma conclusion resterait la même.

(2) On pourrait objecter que le monnayage au nom de Valérien a dû cesser en 260, lorsqu'il fut fait prisonnier. Mais il s'agit de monnaies d'un caractère particulier, et du reste, Valérien continua, postérieurement à cette date, à figurer avec Gallien, dans le protocole des actes officiels. Sur cette question, voy. Er. Babelon, dans *Rev. numism.*, 1896, p. 399.

Reste une objection à laquelle il est préférable de répondre immédiatement.

Postume était maître des Gaules depuis 259, et il faudrait par conséquent démontrer que Lyon avait échappé à son autorité. La question de la suprématie des empereurs gaulois sur les territoires de la vallée du Rhône est précisément encore très obscure (1). Si rien ne prouve que Lyon obéissait à Gallien, aucun texte n'autorise davantage à dire que cette ville dépendait de l'empire de Postume.

Remarquons cependant que le quartier général de Postume était établi à Cologne, où un atelier monétaire fut installé, comme le prouvent plusieurs pièces avec des légendes explicites (2). On peut supposer que Postume a créé cet atelier monétaire de Cologne, parce que l'atelier de Lyon n'était pas sous son autorité. Enfin, même si cette dernière ville lui eût obéi à quelque moment de son règne, le fait ne prouverait nullement que Gallien n'en était pas le maître en 262. On sait en effet que Gallien tenta de reprendre la Gaule à Postume, expédition dont la date est

(1) Voy. sur la question : R. Mowat, dans la *Rev. numism.*, 1895, p. 142 à 147 ; A. Héron de Villefosse, dans le *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1900, p. 206 et 207. J'ai l'intention de reprendre l'étude de cette question en tenant compte d'un texte dont on ne s'est pas servi jusqu'à ce jour.

(2) Cohen, t. VI, nos 11, 14 et 163 ; *Rev. numism.*, 1895, p. 137, et 138 : COL CL AGRIP, CCAA, CA, abréviations de *Colonia Claudia Augusta Agrippinensium*.

incertaine et pourrait être celle de 262. Rappelons du reste que Tillemont plaçait en cette même année 262 l'envoi en Gaule d'Auréolus, chargé par Gallien de combattre Postume (1).

Je conclus donc que les pièces portant des invocations à Mars, à Vulcain et à *Segetia*, ont été émises, en 262, à l'occasion des fléaux qui rava-
gaient l'Empire, et que cette fabrication a eu lieu à Lyon, alors placée sous l'autorité de Gallien.

ADRIEN BLANCHET.

(1) Le Nain de Tillemont, *Hist. des Empereurs*, 1690-1697, t. III, p. 466 et 467.
